



Marais d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison (Identifiant national : 310030074)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 01040012)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, CSN NPDC, DREAL NPDC, GDEAM, - 310030074, Marais d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030074.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, CSN NPDC, DREAL NPDC, GDEAM
Centroïde calculé : 575570°-2599409°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Bouin-Plumoison (INSEE : 62661)
- Commune : Aubin-Saint-Vaast (INSEE : 62046)

1.2 Superficie

72,43 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 20

Maximale (mètre): 25

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Les Marais d'Aubin Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison s'étendent dans le fond de la vallée de la Canche, sur la rive gauche du fleuve, entre les villages d'Aubin-Saint-Vaast au Nord-Ouest et Bouin-Plumoison au Sud. Ces marais sont dominés par des végétations forestières marécageuses, dont une proportion importante de peupleraies. L'exploitation récente de certaines plantations a toutefois réouvert de vastes surfaces dans le Grand Marais de Bouin, le long de la Canche, permettant un processus de recolonisation par une mosaïque de végétations herbacées naturelles caractéristiques des zones humides (prairies, roselières, cariçaies et mégaphorbiaies). Dans le marais des Pâtures d'Aubin-Saint-Vaast, l'engorgement prolongé du substrat, défavorable aux peupliers, entraîne parfois le dépérissement des arbres. Dans ces peuplements éclaircis, l'apparition de clairières et la topographie irrégulière permettent le maintien de prairies flottantes, de parvoroselières et de cariçaies. Des boisements hygrophiles naturels, saulaies et aulnaies inondables, sont aussi répartis de manière irrégulière au sein du site.

Outre les petites dépressions plus ou moins longuement inondables qui constellent le marais, les milieux aquatiques sont représentés par des mares et étangs de chasse ou de pêche, dont la plupart sont concentrés au nord-ouest et au sud-est du site (secteurs du Manoir des Etangs et du Grand Marais de Bouin). Le marais est drainé par quelques fossés dont le principal s'écoule au centre de la ZNIEFF avant de rejoindre la Canche en aval du site (au niveau du hameau de Saint-Vaast).

Les végétations herbacées hygrophiles et aquatiques recensées dans les marais d'Aubin-Saint-Vaast et Bouin-Plumoison sont assez diversifiées, malgré l'aspect souvent homogène des peuplements de grandes monocotylédones aux longues feuilles étroites ou rubanées (prairies flottantes du *Glycerio fluitantis-Sparganium neglecti* et magnocariçaies) parfois mêlés de prêles (*Equisetum* sp.). Quatre végétations déterminantes de ZNIEFF ont été identifiées pour le moment mais il est probable qu'une analyse phytosociologique plus fine du site permette d'en caractériser d'autres (saulaies et aulnaies marécageuses notamment)... L'herbier aquatique à Characées (*Charetea fragilis*) a été découvert dans un fossé. La roselière à *Carex pseudocyperus* (*Carici pseudocyperici-Rumicion hydrolapathi*) colonise les marges des dépressions longuement inondables tandis que la prairie de l'*Eleocharito palustris* - *Oenanthetum fistulosae* s'observe dans les parties les plus humides du marais, moins fréquentées par le bétail. Ces deux habitats sont assez rares et en régression dans le Nord-/Pas-de-Calais. Enfin, il faut aussi mentionner les berges inondables colonisées par la Prairie amphibie rase du *Glycerio declinatae* - *Catabrosetum aquaticae*.

Les végétations aquatiques et prairiales hébergent la majeure partie des espèces végétales patrimoniales du site. Dix-sept espèces déterminantes de ZNIEFF ont été observées, dont dix font l'objet d'une protection au niveau régional. On peut souligner la présence d'une Poacée devenue rare dans le Nord - Pas-de-Calais, la Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*), mais aussi la découverte dans un fossé d'une station du Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), une plante aquatique très rare et menacée d'extinction dans la région. Les milieux aquatiques accueillent d'autres espèces rares, assez rares ou peu communes comme le Cresson à petites feuilles (*Nasturtium microphyllum*), des renoncules aquatiques (*Ranunculus* s.g. *batrachium*) ou le Plantain d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*). Diverses orchidées (*Dactylorhiza incarnata*, *D. praetermissa*), la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*) ou encore la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*) figurent au cortège des espèces prairiales

protégées qui trouvent encore des habitats favorables dans le marais des Pâtures. Les mégaphorbiaies et boisements éclaircis accueillent pour leur part plusieurs belles stations du Scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*), protégé dans le Nord - Pas-de-Calais.

Les marais d'Aubin-Saint-Vaast et Bouin-Plumoison présentent une certaine diversité en matière de faune patrimoniale : 15 espèces déterminantes de ZNIEFF y ont été recensées.

L'avifaune compte trois espèces déterminantes de ZNIEFF. Les forêts inondables et les roselières âgées sont favorables à l'installation de fauvelles paludicoles comme la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schonobaenus*). Le Martin-pêcheur d'Europe s'observe aussi occasionnellement dans le marais.

Chez les Batraciens, le Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) et la Rainette arboricole (*Hyla arborea*) ont pu être observés mais semblent localisés. La réouverture des milieux autour des dépressions longuement inondables, dans certains secteurs du marais, pourrait bénéficier à ces deux espèces. En effet, elles ont besoin de plans d'eau bien exposés se réchauffant rapidement au printemps pour mener à bien leur cycle de reproduction.

L'entomofaune regroupe 9 espèces déterminantes appartenant à deux groupes : les Odonates, avec en particulier le rare Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), et un peuplement d'Orthoptères assez diversifié comptant 4 espèces déterminantes de ZNIEFF. Parmi celles-ci, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), très nettement hygrophile, colonise les prairies flottantes à hautes herbes où il peut présenter des populations relativement importantes. Le Gomphocère roux (*Gomphocerris rufus*) et le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) semblent plus localisés sur ce site.

Enfin, le Vertigo de Desmoulin (*Vertigo moulinsiana*) complète la liste des invertébrés déterminants. Ce petit gastéropode, qui apprécie en particulier les cariçaies marécageuses est inscrit en annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Depuis l'arrêt de l'exploitation de la tourbe, la populi-culture est l'activité prépondérante dans les marais d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison. De manière générale, cette activité est préjudiciable à la qualité écologique des milieux car elle entraîne un rabattement de la nappe phréatique, sensible notamment au travers de l'assèchement prématuré des dépressions inondables dans le Grand Marais de Bouin-Plumoison. Le développement des peupliers puis l'abandon des rémanents sur place lors de leur exploitation favorisent l'apparition de végétations herbacées nitrophiles banales. A contrario, le sol gorgé d'eau en permanence dans le marais des Pâtures entraîne le dépérissement des peupliers et l'ouverture de clairières bénéfiques pour la végétation herbacée. La limitation du drainage serait aussi favorable à l'expression de végétations hygrophiles de grande valeur patrimoniale sur de plus grandes surfaces.

Le pastoralisme est localisé à certaines parties du marais, notamment les parcelles communales les moins humides du marais des Pâtures. Dans ce secteur, le pâturage extensif et l'absence de fertilisation ou de traitements herbicides concourent au maintien des végétations herbacées patrimoniales.

La chasse à la botte ne semble pas entraîner d'aménagements préjudiciables à la qualité écologique du marais, mais certaines parcelles ont été sensiblement dégradées par la création de mares ou d'étangs pour la chasse aux anatidés ou la pêche. Les abords immédiats de l'étang communal de pêche de Bouin-Plumoison souffrent par exemple d'une gestion inadaptée et d'un piétinement excessif. Certains étangs à l'ouest du marais des Pâtures semblent moins dégradés, avec des berges et des îlots boisés plus favorables à l'expression de la biodiversité caractéristique des marais.

Des problèmes de pollution des eaux liés à l'assainissement défectueux de l'habitat humain ont été signalés. Enfin, les pratiques agricoles sur le plateau sont à l'origine de coulées de boue et d'inondations qui affectent le marais. Celui-ci agit en effet comme zone de rétention des eaux de ruissellement qui s'écoulent le long du versant méridional de la vallée. Des bassins de rétention ont été créés sur le plateau pour limiter ce phénomène. Plus largement, les marais d'Aubin-Saint-Vaast et Bouin-Plumoison ont une fonction importante de régulation hydrologique dans ce secteur de la vallée.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Mare, mardelle
- Etang
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La création de la ZNIEFF des marais d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison s'inscrit dans une démarche de mise à jour de l'inventaire des zones humides patrimoniales dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 « La basse vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin » (ZNIEFF n°104). Des travaux récents (BELET et al., 2008) ont conduit à identifier ce secteur de prairies et de boisements inondables comme une zone humide homogène présentant un intérêt écologique significatif à l'échelle régionale. Réparti à surfaces à peu près égales sur les communes d'Aubin-Saint-Vaast et de Bouin-Plumoison, ce vaste marais est situé sur la rive gauche de la Canche. Le périmètre de la ZNIEFF couvre l'essentiel des zones humides du fond de la vallée entre le cours du fleuve au Nord-Est, le pied du versant de la vallée au Sud-Ouest et la route départementale 113 E1 qui relie Bouin-Plumoison à Guisy, sur la rive nord de la Canche. Les cultures et les secteurs artificialisés (urbanisation, terrains de loisirs) et quelques prairies surpâturées au Sud-Est ont été exclues du périmètre.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Submersions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Autre Faunes - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Odonates - Orthoptères 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53.218 <i>Cariçaias à Carex pseudocyperus</i>				
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.92 <i>Saussaies marécageuses</i>				
	44.921 <i>Saussaies marécageuses à Saule cendré</i>				
	37.715 <i>Ourlets riverains mixtes</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.24 Prairies à Agropyre et Rumex				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rainette verte</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2004
	444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton alpestre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2006
Mollusques	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	<i>Vertigo de Des Moulins</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
Odonates	65456	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	<i>Aeschna affine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2006
	65169	<i>Ceriagrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	<i>Agrion délicat</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2006
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	65327	<i>Sympetrum flaveolum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sympétrum jaune d'or</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2006
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2006
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	<i>Criquet des clairières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale des Roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	66114	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Œdipode ensanglantée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
Phanérogames	81263	<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	<i>Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	89316	<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Catabrose aquatique, Canche aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	94259	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	<i>Orchis incarnat, Orchis couleur de chair</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2006
	94273	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis négligé, Orchis oublié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	96226	<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	<i>Épilobe des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	<i>Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrocharide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	109151	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	<i>Myriophylle verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109419	<i>Nasturtium microphyllum</i> Boenn. ex Rchb., 1832	<i>Cresson à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	109861	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	<i>Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	109869	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	<i>Oenanthe fistuleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM	Faible			2010
	116928	<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	<i>Renoncule aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	117255	<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785	<i>Renoncule à feuilles capillaires, Renoncule de Drouet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	121792	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	<i>Scirpe des bois, Scirpe des forêts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	159831	<i>Senecio aquaticus</i> Hill, 1761	<i>Séneçon aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	125024	<i>Stellaria palustris</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Stellaire des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2006
	128394	<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	<i>Valériane dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2006
	129000	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	<i>Véronique à écus, Véronique à écusson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2006

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Oiseaux	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BELET C., CAILLET A., DECHERF M., DEFFRENNE N., DE FOUCAULT B. & TERRASSE G.	2008	Diagnostic de la valeur patrimoniale de quelques zones humides en basse vallée de la Canche. G.D.E.A.M., 89 p. + annexes.
	FACON D., DEVAERE N., LEPETZ V. & SCHMITT E.	2008	La Rainette arboricole <i>Hyla arborea</i> (Linné, 1758) en vallée de la Canche, phase 2 - Inventaire et cartographie des sites de chant de la Rainette arboricole en vallée de la Canche entre Montreuil-sur-Mer et Hesdin. G.D.E.A.M., 69 p. + annexes.
Informateur	GDEAM		